

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Brooks, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Rapport concernant l'application de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers durant l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 41(2) de ladite loi, chapitre 111, S.R.C., 1952. (Textes anglais et français).

Rapport du Surintendant du département des assurances du Canada, Volume I—Précis des rapports des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année civile close le 31 décembre 1961, en vertu de l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952. (Textes anglais et français).

Rapport du Surintendant du département des assurances du Canada, Volume III—États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel, pour l'année civile close le 31 décembre 1960, en vertu de l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952. (Textes anglais et français).

État financier relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 20 de ladite loi, chapitre 279, S.R.C., 1952. (Texte anglais).

État financier relatif aux opérations de la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 17 de ladite loi, chapitre 54, Statuts du Canada de 1920, modifiés par les Statuts de 1951. (Texte anglais).

État relatif aux engagements financiers conclus et aux dépenses effectuées sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 42 de ladite loi, chapitre 280, S.R.C., 1952. (Texte anglais).

Rapport de la Commission du fonds de bienfaisance de l'armée, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre 10, S.R.C., 1952, y compris ses comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général. (Texte anglais).

Rapport de la Commission maritime canadienne, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 13 de la Loi sur la Commission maritime canadienne, chapitre 38, S.R.C., 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Croll présente au Sénat un Bill S-3, intitulé: «Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement».

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Kinley, pour l'honorable sénateur Paterson—

De Le Bureau de fiducie de l'Église presbytérienne au Canada, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa constitution à l'effet d'autoriser la détention